

INTERNATIONAL JOURNAL OF DIGITAL AND DATA LAW

REVUE INTERNATIONALE DE DROIT
DES DONNÉES ET DU NUMÉRIQUE



IMODEV
LES ÉDITIONS

Vol. 8 - 2022

ISSN 2553-6893

International Journal of Digital and Data Law
Revue internationale de droit des données et du numérique

Direction :
Irène Bouhadana & William Gilles

ISSN : 2553-6893

IMODEV
49 rue Brancion 75015 Paris – France
www.imodev.org
ojs.imodev.org

*Les propos publiés dans cet article
n'engagent que leur auteur.*

*The statements published in this article
are the sole responsibility of the author.*

Droits d'utilisation et de réutilisation

Licence Creative Commons – Creative Commons License -



Attribution

Pas d'utilisation commerciale – Non Commercial

Pas de modification – No Derivatives

À PROPOS DE NOUS

La **Revue Internationale de droit des données et du numérique (RIDDN)/ the International Journal of Digital and Data Law** est une revue universitaire créée et dirigée par Irène Bouhadana et William Gilles au sein de l'IMODEV, l'Institut du Monde et du Développement pour la Bonne Gouvernance publique.

Irène Bouhadana, docteur en droit, est maître de conférences en droit du numérique et droit des gouvernements ouverts à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne où elle dirige le master Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts au sein de l'École de droit de la Sorbonne. Elle est membre de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). Elle est aussi fondatrice et Secrétaire générale de l'IMODEV. Enfin, associée de BeRecht Avocats, elle est avocate au barreau de Paris et médiatrice professionnelle agréée par le CNMA.

William Gilles, docteur en droit, est maître de conférences (HDR) en droit du numérique et en droit des gouvernements ouverts, habilité à diriger les recherches, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne où il dirige le master Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts. Il est membre de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). Il est aussi fondateur et Président de l'IMODEV. Fondateur et associé de BeRecht Avocats, il est avocat au barreau de Paris et médiateur professionnel agréé par le CNMA.

IMODEV est une organisation scientifique internationale, indépendante et à but non lucratif créée en 2009 qui agit pour la promotion de la bonne gouvernance publique dans le cadre de la société de l'information et du numérique. Ce réseau rassemble des experts et des chercheurs du monde entier qui par leurs travaux et leurs actions contribuent à une meilleure connaissance et appréhension de la société numérique au niveau local, national ou international en analysant d'une part, les actions des pouvoirs publics dans le cadre de la régulation de la société des données et de l'économie numérique et d'autre part, les modalités de mise en œuvre des politiques publiques numériques au sein des administrations publiques et des gouvernements ouverts.

IMODEV organise régulièrement des colloques sur ces thématiques, et notamment chaque année en novembre les *Journées universitaires sur les enjeux des gouvernements ouverts et du numérique / Academic days on open government and digital issues*, dont les sessions sont publiées en ligne [ISSN : 2553-6931].

IMODEV publie deux revues disponibles en open source (ojs.imodev.org) afin de promouvoir une science ouverte sous licence Creative commons **CC-BY-NC-ND** :

1) la *Revue Internationale des Gouvernements ouverts (RIGO)/ International Journal of Open Governments* [ISSN 2553-6869] ;

2) la *Revue internationale de droit des données et du numérique (RIDDN)/International Journal of Digital and Data Law* [ISSN 2553-6893].

ABOUT US

The **International Journal of Digital and Data Law / Revue Internationale de droit des données et du numérique (RIDDN)** is an academic journal created and edited by Irène Bouhadana and William Gilles at IMODEV, the Institut du monde et du développement pour la bonne gouvernance publique.

Irène Bouhadana, PhD in Law, is an Associate professor in digital law and open government law at the University of Paris 1 Panthéon-Sorbonne, where she is the director of the master's degree in data law, digital administrations, and open governments at the Sorbonne Law School. She is a member of the Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). She is also the founder and Secretary General of IMODEV. Partner at BeRecht Avocats, she is an attorney at law at the Paris Bar and a professional mediator accredited by the CNMA.

William Gilles, PhD in Law, is an Associate professor (HDR) in digital law and open government law at the University of Paris 1 Panthéon-Sorbonne, where he is the director of the master's degree in data law, digital administration and open government. He is a member of the Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS). He is also founder and President of IMODEV. Founder and partner at BeRecht Avocats, he is an attorney at law at the Paris Bar and a professional mediator accredited by the CNMA.

IMODEV is an international, independent, non-profit scientific organization created in 2009 that promotes good public governance in the context of the information and digital society. This network brings together experts and researchers from around the world who, through their work and actions, contribute to a better knowledge and understanding of the digital society at the local, national or international level by analyzing, on the one hand, the actions of public authorities in the context of the regulation of the data society and the digital economy and, on the other hand, the ways in which digital public policies are implemented within public administrations and open governments.

IMODEV regularly organizes conferences and symposiums on these topics, and in particular every year in November the Academic days on open government and digital issues, whose sessions are published online [ISSN: 2553-6931].

IMODEV publishes two academic journals available in open source at ojs.imodev.org to promote open science under the Creative commons license **CC-BY-NC-ND**:

- 1) the *International Journal of Open Governments/ la Revue Internationale des Gouvernements ouverts (RIGO)* [ISSN 2553-6869] ;
- 2) the *International Journal of Digital and Data Law / la Revue internationale de droit des données et du numérique (RIDDN)* [ISSN 2553-6893].

LA CIVICTECH COMME PRATIQUE DE MÉDIATION NUMÉRIQUE : UN LEVIER POUR L'EMPOWERMENT CITOYEN ?

par **Sabrina BOULESNANE**, Maître de conférences à l'Université
Lyon 3 Jean Moulin

Monia BENAÏSSA, Chercheuse à l'Université Lyon 3 Jean Moulin

et **Laïd BOUZIDI**, Professeur à l'Université Lyon 3 Jean Moulin

Notre recherche interroge les dynamiques de l'*empowerment* au regard des pratiques info-communicationnelles et de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Notre intérêt porte sur les dispositifs numériques, de type *CivicTech*, destinés à forger des trajectoires de mobilisations numériques. Nous formulons notre principale hypothèse de la sorte : c'est à travers l'articulation entre, d'une part, les composants de la *CivicTech* (médias sociaux, données gouvernementales, consommation collaborative, *crowdfunding*, organisation de communautés) et, d'autre part, les dimensions de l'*empowerment* (individuelle, collective et politique) que l'on parvient à rendre visible l'ancrage en termes de création de communautés et de capacité d'agir des populations.

INTRODUCTION

Notre recherche interroge les dynamiques de l'*empowerment* au regard de l'usage des TIC. Notre intérêt porte sur les dispositifs numériques, de type *CivicTech* (abréviation de *Civic Technology*), destinés à forger des trajectoires d'engagements et de mobilisations numériques. Nous formulons notre principale hypothèse de la sorte : c'est essentiellement à travers l'articulation entre, d'une part, les composants de la *CivicTech* (médias sociaux, données gouvernementales, consommation collaborative, *crowdfunding*, organisation de communautés) et, d'autre part, les dimensions de l'*empowerment* (individuelle, collective et politique) que l'on parvient à rendre visible l'ancrage en termes de création de communautés, de proximité sociale et de capacité d'agir des populations. En s'inscrivant dans une démarche exploratoire, notre article interroge la manière dont l'articulation entre la *CivicTech* et les dynamiques de l'*empowerment* permet de déceler des lignes de convergence, mais aussi des zones de fracture.

Notre recherche tente d'identifier et de comprendre le lien qui existe entre la *CivicTech* et l'*empowerment*, au regard des actions de proximité sociale et de capacité d'agir. Ce travail s'inscrit dans le

champ des Sciences de l'Information et de la Communication (SIC), au niveau de l'étude des pratiques numériques pouvant prendre forme dans les logiques de l'*empowerment*. Il existe pléthore de travaux qui traitent de la question de l'*empowerment* sous diverses formes. Cependant, peu de travaux de recherches abordent la question de la *CivicTech* et sa corrélation avec les actions de l'*empowerment*. Ce travail de recherche serait l'occasion de tenter d'appréhender le lien qui existe entre ces deux concepts.

En parallèle à ces interrogations, nous essayerons de traiter la question de l'inclusion sociale, entendue au sens de rendre les dispositifs technologiques accessibles au grand nombre de citoyens. Cela nous pousse à aborder les problèmes de l'exclusion numérique ou l'e-exclusion des citoyens comme étant le principal frein à l'*empowerment* citoyen.

L'article aborde, dans un premier temps, l'*empowerment*, le périmètre couvert et ses dimensions individuelle, collective et politique ainsi que la *CivicTech* et son écosystème. Suite à une exploration des pratiques de la *CivicTech*, pouvant prendre formes dans les dynamiques de l'*empowerment* citoyen, nous nous interrogeons sur le sens de la proximité sociale et de la capacité d'agir des citoyens qui émergent des dispositifs de médiation numérique. Nous entendons par médiation numérique le fait de réaliser des échanges entre plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs, en utilisant les outils technologiques. Ces derniers jouant le rôle de « médiateurs » facilitant ainsi les pratiques info-communicationnelles. Nous mettons en relief les leviers sur lesquels il est nécessaire de s'appuyer pour favoriser l'*empowerment* et nous essayons de relever les freins inhérents à l'usage des TIC dans ce dernier.

§ 1 – L'EMPOWERMENT CITOYEN ET LA CIVICTECH : CADRE CONCEPTUEL

Les acteurs, engagés dans les dynamiques de l'*empowerment*, exploitent divers moyens pour renforcer leurs pratiques émancipatrices. S'intéressant aux dispositifs numériques, nous proposons d'aborder l'*empowerment* citoyen au regard de la *CivicTech* à travers un ensemble de questions : Que couvrent ces différents concepts ? Quels sont les périmètres fonctionnels et communicationnels de chacun ? Autant de questions qui mériteraient d'être abordées dans le cadre de ce travail de recherche.

A) L'empowerment citoyen et ses dimensions

Le concept d'*empowerment* trouve son origine dans les mouvements sociaux et les luttes politiques. Le mouvement est omniprésent dans la littérature anglo-saxonne et son apparition date de s'une cinquantaine d'années aux États-Unis (Weissberg, 1999). Il n'est apparu, en France, que depuis près de vingt ans. Durant les années

1990, des organismes internationaux, à la lumière de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou de la Banque Mondiale, traitent ce concept dans des discours et des expertises à l'international, impliquant, de fait, une forte dimension sociale et politique (Bacqué, Biewener, 2013).

De plus, le concept d'*empowerment* est qualifié dans la littérature de polysémique, de même qu'il recouvre une multitude de champs d'applications. Ce qui renvoie à l'usage des concepts d'« *autonomisation* », de « *capacitation* », de « *responsabilisation* » pour y faire référence. Toutefois, quelle que soit la terminologie employée, la question est bien celle d'accorder à des individus (acteurs issus de la société civile) ou à des groupes d'individus (associations, communautés, organismes), la capacité d'agir, laquelle se traduit en changements aux niveaux technologique, social, sociétal, économique, politique voire même écologique. L'*empowerment* constituerait « une lecture critique des discours, des pratiques, et des stratégies » au niveau individuel et collectif (Guétat-Bernard, Lapeyre, 2017). Bacqué et Biewener (2013) en font référence, dans le sens d'un « processus sociopolitique » impliquant le « développement de la capacité d'agir et de la solidarité ». Ils précisent même que l'apparition de ce concept interroge « la question du pouvoir, à la fois individuel, collectif et social » (Bacqué, Biewener, 2013). Les auteurs relèvent donc trois dimensions essentielles, individuelle, collective et politique, dont l'articulation représente un « apport de l'*empowerment* comme démarche transformatrice » (Bacqué, Biewener, 2013). L'engagement individuel représente, par définition, la capacité d'analyse et d'action d'un individu sur soi, sur et dans son environnement. Ce processus se construit autour de connaissances et de capacités individuelles permettant une compréhension critique de l'environnement. Ce qui permet d'identifier les stratégies pour atteindre des objectifs, tant individuels que collectifs. L'engagement « collectif » désigne la création collective d'un environnement favorable au pouvoir d'agir. L'engagement politique ou social est relié aux transformations induites par les actions collectives. En somme, le processus « articule une dynamique individuelle d'estime de soi et de développement de ses compétences avec un engagement collectif et une action sociale transformative » (Bacqué, Biewener, 2013a).

Aujourd'hui, l'*empowerment*, concept très en vogue, est associé à des « mouvements d'opposition » et de contestation, se positionnant tant à l'intérieur d'un système qu'à l'extérieur de celui-ci. On y trouve « des associations, des groupes, des mouvements qui inventent et construisent des alternatives participatives » (Mendell, 2006). De surcroît, le concept n'est plus rattaché seulement à « sa seule dimension critique : on peut voir qu'il s'identifie à tous les efforts qui contribuent à produire des acteurs autonomes et engagés » (Duran, Truong, 2013).

On voit bien que le concept d'*empowerment* a subi, à travers le temps, une mutation réelle permettant d'élargir son périmètre couvert, tant au niveau des acteurs qui interviennent qu'au niveau des actions engagées et des objectifs recherchés.

B) La CivicTech et son écosystème

La *CivicTech* est constituée de l'articulation de divers dispositifs numériques, mobilisés par une multitude d'acteurs et destinés à mettre en œuvre des actions au sein de périmètres spécifiques. Elle fédère des communautés d'acteurs allant de la société civile aux instances de l'État, en passant par des groupes communautaires et des innovateurs technologiques.

Sur le plan numérique, la *CivicTech* est constituée de « technologies pour la démocratie » et de « technologies pour l'engagement civique ». Le périmètre couvert regrouperait les médias sociaux, les données gouvernementales, la consommation collaborative, le *crowdfunding* et l'organisation de communautés (Knight Foundation, 2013). De plus, les dispositifs numériques seraient constitués d'outils variés comme des sites Web, des portails, des applications mobiles et des plateformes technologiques.

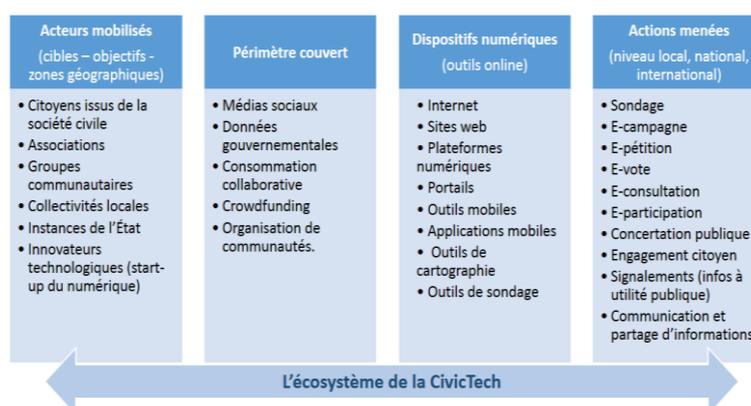
Les objectifs recherchés s'inscrivent dans des projets centrés autour des citoyens, mettant à leur disposition des médias numériques favorisant leur implication directe dans le débat politique à travers des actions comme la concertation publique, la pétition en ligne et le signalement d'informations à utilité publique. Les projets participatifs et collaboratifs, dans l'ensemble, ont pour ambition d'améliorer la relation entre gouvernés et gouvernants. Rappelons, à ce niveau, que des actions comme l'e-pétition, l'e-vote et l'e-consultation constituent le socle des dynamiques citoyennes (Panopoulou et *al.*, 2009).

Par ailleurs, CivicTechno, (<http://civictechno.fr/civic-theque/>), qui a pour objectif de fédérer l'écosystème de la *CivicTech*, recense les principaux acteurs, tout en créant une dynamique sociale. Ces derniers sont classés en fonction de leur cible (au service des citoyens, des institutions, des partis politiques), de la zone géographique couverte (en France et à l'international) et de la dimension *OpenSource*. En ce qui concerne la *Civictech* « au service des citoyens », et selon cette même source, on dénombre 54 dispositifs, tels que (*Change.org*) qui est une plateforme de pétitions en ligne et (*MAKE.ORG*) qui est une plateforme d'engagement des citoyens. Ces dispositifs sont dédiés à des initiatives de différents niveaux, qui sont à la fois hétérogènes, mais complémentaires, au regard du degré d'implication de la société civile dans la vie publique et politique. Les initiatives vont du niveau local (mairie, collectivité territoriale) jusqu'au niveau régional, national voire international. Elles prennent des formes numériques variées : chaînes YouTube, applications mobiles, plateformes technologiques (collaboratives, communicationnelles et

cartographiques), *crowdsourcing*, sites Web, associations/communautés de citoyens et réseaux sociaux.

Nous proposons, dans la figure ci-dessous, une représentation de l'architecture de l'écosystème de la *CivicTech*, en tenant compte des acteurs mobilisés, du périmètre couvert, des dispositifs numériques utilisés et des actions menées.

Figure 1 : cartographie de l'écosystème de la *CivicTech*



Les dispositifs de la *CivicTech* constituent des « outils d'expression directe » (Lettres Numériques, 2017) et collective des citoyens. Un outil *CivicTech*, que l'on peut qualifier d'efficace, doit combiner les apports de deux modes de contribution. D'une part, le présentiel (ou l'*offline*), permet de recueillir directement des avis à propos d'une situation qui se présente, et ce en impliquant même les personnes n'ayant pas accès aux TIC. D'autre part, l'*online* permet d'élargir le périmètre de l'expression des besoins et du partage d'informations (Escoubès, Barbier, 2017).

§ 2 – LA CIVICTECH AU SERVICE DE L'EMPOWERMENT CITOYEN : ENJEUX ET APPORTS

Plusieurs interrogations émergent dans le cadre de notre recherche exploratoire : Dans quelle mesure les dispositifs de la *CivicTech* contribuent-ils à la création d'un cadre favorable pour l'*empowerment* citoyen ? Comment les dispositifs de la *CivicTech* permettent-ils de favoriser les visions émancipatrices des citoyens et leur capacité d'agir ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous commençons par mettre en relief les zones de convergences potentielles.

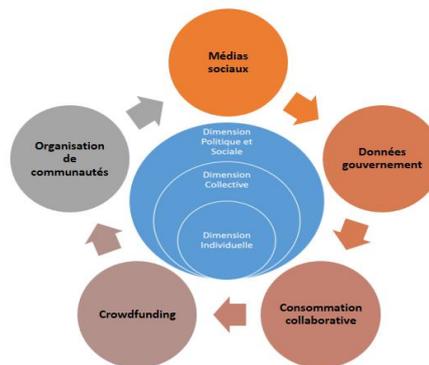
A) La convergence individuelle, sociale et politique

Le numérique, en règle générale, et Internet en particulier, constituent des espaces de mobilisation dédiés à « des nouveaux collectifs » fédérés autour de mouvements de « démocratie protestataire » qui prôneraient l'idéal d'une société plus « égalitaire et émancipée » (Sedda, 2015). Il suffit d'observer l'actualité qui montre à voir une montée en puissance des pratiques

émancipatrices et résistantes qui se forment sur Internet. Du mouvement des « gilets jaunes » en France, à la révolution dans les pays du Sud en passant par la crise écologique, le numérique constitue un espace privilégié pour la mobilisation citoyenne et les actions collectives, marquées par une volonté d'émancipation des populations. En France, « le grand débat national » a mis en relief l'importance de l'écosystème numérique dès lors qu'il s'articulera sur une « plateforme participative développée par une entreprise issue du champ de la civic tech » (France culture, 2019).

Les dispositifs de la *CivicTech* soutiennent l'idée de « rénover la démocratie et améliorer son fonctionnement » (RANF, 2016). La *CivicTech* s'inscrit parfaitement dans les logiques dédiées aux actions émancipatrices des acteurs. Nous partons du principe que la *CivicTech* peut constituer, sur le plan de la médiation numérique, un ancrage permettant de s'aligner sur les principes de l'*empowerment*, en particulier « la défense des libertés individuelles » (Bacqué, Biewener, 2013). De ce point de vue, les dispositifs qualifiés de *CivicTech* s'inscrivent dans des trajectoires de l'*empowerment* citoyen mettant à disposition, souvent en ligne, des espaces symboliques et numériques de critique sociale, visant à atteindre le « plus d'horizontalité et de capacité d'expression de la part des citoyens » (Réseau Recherche Innovation Transition, 2017). Il existe une forte corrélation entre *CivicTech* et démocratie : les dispositifs « peuvent équiper les démarches des citoyens pour reprendre le pouvoir sur certains aspects de la vie publique », permettant ainsi de « développer un pouvoir d'agir » (Réseau Recherche Innovation Transition, 2017).

Figure 2 : L'articulation des composants de la *CivicTech* autour des dimensions de l'*empowerment*



Comme indiqué précédemment, l'architecture « opérationnelle » de la *CivicTech* s'articule autour d'un périmètre délimité par les médias sociaux, les données gouvernementales, la consommation collaborative, le *crowdfunding* et l'organisation de communautés. Faisons également rappeler que l'*empowerment* trouve sa force dans la complémentarité entre les dimensions individuelle, collective et

politique/sociale. Nous partons du postulat que c'est à travers l'articulation entre, d'une part, les composants de la *CivicTech* et, d'autre part, les dimensions de l'*empowerment* que l'on parvient à rendre visible l'ancrage en termes de création de communautés, de proximité sociale et de capacité d'agir (figure 2).

Dans le tableau 1, nous croisons, sur la base d'une revue de la littérature, les composants de la *CivicTech* avec les dimensions de l'*empowerment*, permettant de mettre en relief l'interdépendance entre les deux concepts mobilisés.

Tableau 1 : la *CivicTech* au service de l'*empowerment* citoyen

Empowerment ↔ CivicTech ↓	Dimension individuelle	Dimension collective	Dimension politique ou sociale
Réseaux sociaux (Réseaux locaux et forums communautaires)	<ul style="list-style-type: none"> • L'<i>empowerment</i> est perçus comme « pratique de l'émancipation » (Bacqué, Biewener, 2013) renforcé par l'usage individuel de ressources « sociales ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de collectifs. • Capacité à agir ensemble et intelligence collective via les réseaux. • Mobilisation à travers des forums communautaires. • Capacité à relier l'information grâce à la « force » du réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> • « Outil de transformation sociale » (Facebook, Twitter, Forums...). • Actions ciblées vers des politiques publiques... • Nouveaux modes de participation à la vie citoyenne (pétitions, avis, partages...)
Données gouvernementales (Accès aux données publiques et transparence)	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de démarches administratives dématérialisées. • Participation à l'ouverture du débat public et politique. • Usage des données publiques. • Usage de plateformes (administratives, Open data, applications...). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'intérêt pour les populations, les associations et les organisations. • Mobilisation pour la « transformation des relations entre les individus et les institutions, entre le collectif et les institutions » (Bacqué, Biewener, 2013). 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de transparence. • Améliorer le quotidien des usagers (large accès à l'information : diminuer les inégalités). • Source de renouvellement des débats sur la démocratie. • Amélioration et/ou développement de nouveaux services (collectivités territoriales...).
Consommation collaborative (Partage d'égal à égal de biens et de services)	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement avec un ancrage territorial et des pratiques participatives. • L'ambition individuelle de servir un intérêt social et collectif. • Les valeurs de la « solidarité interpersonnelle » (Peraldi, Rombaldi, 2009). 	<ul style="list-style-type: none"> • « La solidarité et la justice sociale » (Bacqué, Biewener, 2013). • Acteurs produisant des biens et des services pour assurer la cohésion sociale (Dacheux, Goujon, 2011) • « Liberté d'adhésion des sociétaires, de la démocratie, et de l'indépendance par rapport à l'économie publique » (Angeon, Laurol, 2006). 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'économie locale : « une attention à la vie locale » (Bacqué, Biewener, 2013). • « L'enracinement territorial » (Demoustier, Richez-Battesti, 2010) • Investissements publics pour les actions solidaires.
Crowdfunding (Financement de projets visant à améliorer les services et l'espace public)	<ul style="list-style-type: none"> • L'intérêt pour les projets de financement participatif. • L'usage de plateformes collaboratives. • Recherche d'une amélioration des services (financement de projets). • Lutter contre les inégalités économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> -Mouvements construisant des alternatives participatives (Mendell, 2006). - Création de leviers basés sur une diversité d'acteurs (collectifs associatifs, pouvoirs publics, donateurs, sponsors...). - Mobilisation des foules 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconfiguration des modes d'organisation du travail (Dujazier, 2014). • Nouveaux modèles de relations sociales : participation des acteurs (Howe, 2006, 2008). • Innovations (sociale, technologique, économique) (Kuppuswamy, Bayus, 2011).
Organisation de communautés (Causes sociales et engagement civique)	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de défendre « les libertés individuelles » (Bacqué, Biewener, 2013). • Volonté d'actions (sur et dans) l'environnement. • Défense de causes sociales. • Engagement civique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution de communautés : <i>empowerment</i> « opérationnel » (Jouve, 2006). • Agrégation de communautés (sur la base de problématiques communes). • Mouvements communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'<i>empowerment</i> est considéré comme un « Modèle-type de démocratie participative », une « démarche collective d'intervention sociale » (Bacqué, Biewener, 2013).

À la lecture de ce tableau, il ressort que la *CivicTech* ne constitue qu'une étape qui mène vers l'*empowerment* citoyen, ce n'est qu'une démarche de médiation numérique. En effet, les dimensions, individuelle et collective, même si elles existent au niveau de l'*empowerment*, sont fortement consolidées au niveau de la *CivicTech* laquelle confère un cadre favorable aux pratiques info-communicationnelles dédiées à l'émancipation des populations. Grâce à la *CivicTech*, l'individu est perçu en tant qu'acteur, à l'intérieur d'un système collaboratif, partageant des informations et des connaissances. Il développe, plus au niveau de la *CivicTech*, ses capacités informationnelles et relationnelles. C'est dans ce sens que la *CivicTech* constitue le socle de l'*empowerment*, permettant aux citoyens, à titre individuel et/ou collectif, d'amorcer une phase d'action, développant ainsi une dimension politique ou sociale. Cette dimension se matérialise par des changements politiques, sociaux, économiques, écologiques...

La dimension individuelle constitue le premier niveau de l'*empowerment*, mais qui doit, pour assoir une légitimité, évoluer au niveau collectif dans le but d'atteindre une portée politique et sociale. En effet, le citoyen « peut avoir raison s'il est informé et si ses prises de position, non strictement individuelles, sont le fruit d'une coopération active avec d'autres parties prenantes » (Escoubès, Barbier, 2017). Pour que l'*empowerment* « reste un projet d'émancipation, se posent à la fois la question de l'intégration et celle du dépassement des individus et des groupes dans une perspective politique » (Bacqué, Biewener, 2013a). Nous estimons que la *CivicTech* est en mesure d'offrir, individuellement et collectivement, un cadre propice à la transformation sociale à travers la multiplication des réseaux de communication, de partage et de diffusion.

Après avoir identifié les principales zones de convergence, entre la *CivicTech* et l'*empowerment*, il est important, à ce stade de la réflexion, d'appréhender la place de la proximité et de la capacité d'agir des citoyens *via* le numérique.

B) L'approche « orientée-citoyens » : entre proximité et capacité d'agir

L'approche que nous qualifions « d'orientée-citoyen » part du postulat essentiel que le numérique, en particulier la *CivicTech*, favorise la proximité sociale et la capacité d'agir, socles de l'*empowerment* citoyen. Ceci est rendu possible par le biais de l'émergence de mobilisation citoyenne « par le bas », de manière réticulaire et avec une logique ascendante. La mobilisation citoyenne représente, par définition, un facteur déclencheur de l'*empowerment* des populations. Elle se trouve ancrée dans des logiques des médias sociaux, de données gouvernementales, de consommation collaborative, de *Crowdfunding* et d'organisation de

communautés, phénomènes dans lesquels foisonnent les trajectoires de la proximité et de la capacité d'agir.

1) Les réseaux sociaux

Il faut rappeler que les mobilisations citoyennes passent souvent par la médiation de dispositifs socio-numériques comme Facebook et Twitter, qui constituent les canaux de communication les plus utilisés par les citoyens pour s'informer, formuler leurs revendications et manifester leurs mécontentements face à des décisions politiques, locales, nationales voire même internationales. Les dispositifs qualifiés d'ascendants ont bouleversé les formes d'expression citoyenne ces dernières années. Ils constituent souvent « l'espoir d'un enrichissement « numérique » des procédures de participation citoyenne » (Cardon, 2013). Partage d'articles, commentaires et Likes sur Facebook, hashtag sur Twitter, usage de forums, de chats, et plus généralement les outils du web social, constituent des phénomènes qui favorisent la proximité sociale. Ces outils offrent, à ce titre, un environnement approprié pour l'agrégation de communautés d'acteurs. La dimension « idéologique » du Web 2.0 accorde une place importante à des actions de participation des internautes, et par conséquent à l'*empowerment* citoyen (Rebillard, 2011).

Plusieurs phases constituent un processus d'action débouchant sur un contexte de proximité sociale et de capacité d'agir au sein des réseaux sociaux. En premier lieu, l'internaute commence, dans une démarche individuelle, par s'intéresser à des informations selon ses centres d'intérêts et son champ d'action et d'engagement. Par la suite, au niveau collectif, les informations qui circulent permettent la mobilisation de collectifs et l'organisation de communautés fédérées autour de points de vue et de préoccupations communes. La force du réseau, matérialisée par des espaces « virtuels » d'échanges d'informations, de partages de contenus multimédias, de pétitions, peut déboucher potentiellement sur des opportunités de création de mouvements de participation citoyenne. Des mobilisations « physiques » s'en suivent à travers des rencontres ou des manifestations au sein desquelles la capacité d'agir des acteurs peut prendre effet. Nous pouvons en déduire que des actions de proximité sociale, à travers les réseaux socio-numériques, favorisent le développement de la capacité d'agir individuelle et collective.

En dépit d'un réel processus de légitimation de ces dispositifs, il est essentiel de rappeler que l'on peut se heurter à des freins liés souvent aux évolutions des pratiques de acteurs ainsi qu'à la portée réelle des usages, au niveau des orientations sociales, économiques, politiques ou écologiques. Il conviendrait, en effet, de tenir compte de la « face obscure » de ces dispositifs qualifiés de sociotechniques et ce au regard même de l'acteur initiateur des actions citoyennes. Rappelons que « n'importe quel » individu, derrière un écran, peut-

être en mesure d'apporter sa contribution dans le cadre d'un mouvement social donné, sans pour autant que sa légitimité ne soit avérée et/ou que son engagement ne soit en conformité avec les codes éthiques et sociaux qui régissent le processus global.

2) Les données gouvernementales

Au cours de ces dernières décennies, nous sommes passés, en France voire en Europe, de « technologies pour l'e-administration » aux « technologies pour la démocratie et l'engagement civique ». En effet, la gestion des demandes des citoyens était assurée au niveau des guichets, puis nous avons assisté à l'émergence de sites Web informationnels. Ces derniers ont évolué vers des plateformes d'information certes, mais aussi permettant la réalisation de démarches administratives en ligne (téléchargement de formulaires, téléprocédures...).

Aujourd'hui, on parle de l'ouverture de données gouvernementales, ou de l'*open data*. Les plateformes numériques, en plus de permettre l'accès à des informations censées améliorer la vie des citoyens, intègrent des pratiques comme l'e-participation et l'e-pétition, lesquelles sont optimisées par l'usage des réseaux sociaux.

La *CivicTech* permet d'associer, à la dimension administrative, un niveau lié à la participation citoyenne et à la « revitalisation » de la démocratie. La réforme de la transformation numérique de l'administration Française vise une dématérialisation à 100% de l'ensemble des démarches à l'horizon 2022. Le programme « Action Publique 2022 » intègre des révolutions comme l'Intelligence Artificielle et l'*open data* (le portail de la modernisation de l'action publique, 2018). En France, nous pouvons citer la plateforme pour les données publiques ouvertes (*Data.gouv.fr*) (RANF, 2016).

La proximité sociale, issue d'un changement des modes administratifs et de leur ouverture, met en relief la capacité d'agir des citoyens. En effet, en plus de pouvoir réaliser des actions répondant à des besoins autour de thématiques liées à « la vie de tous les jours », comme la famille, l'éducation, la santé et le transport, les citoyens parviennent à donner leurs avis et à s'engager au niveau des actions politiques et sociales. Les démarches centrées-citoyens visent l'amélioration de la relation entre gouvernants et gouvernés et l'ouverture du débat public à grande échelle.

Néanmoins, un bémol est à signaler : il s'agit du faible degré d'information des acteurs politiques, au niveau local, sur l'ouverture des données. Nous pouvons nous référer au « 2e baromètre de la démocratie locale numérique » organisé en 2017 par Décider Ensemble (<https://www.deciderensemble.com/>), enquête menée auprès des « élus et agents des collectivités locales ». L'étude avait pour objectif l'identification et l'évaluation de

« dispositifs numériques de démocratie locale ». Ces derniers regroupent aussi bien des portails de données publiques que des plateformes numériques dédiées au budget, au sondage et des outils de cartographie participative. Il ressort qu'en dépit du fait que la question de la « démocratie participative » demeure centrale dans les actions de communication des collectivités, il est à noter que la question de la gouvernance ouverte reste peu « maîtrisée » (Décider ensemble, 2017).

Par ailleurs, l'ouverture des données gouvernementales peut demeurer insuffisantes dès lors que l'implication des citoyens dans les processus de prise de décision se trouve limitée. Il va de même pour le manque d'exploitation des *feed-back* récoltés par les instances de gouvernance.

3) La consommation collaborative

Il est incontestable que les revendications citoyennes émergent, prosaïquement, d'un besoin « non satisfait » émanant du niveau le plus proche des populations : le niveau local et territorial. Les citoyens, en quête de démocratie, d'inclusion et d'émancipation sociale, s'appuient sur les actions de consommation collaborative. Celles-ci sont connues sous la dénomination de « l'Économie Sociale Solidaire » qui contribue au développement des territoires. Des acteurs, comme les coopératives et les organisations à but non-lucratif, sont mobilisés dans des démarches de cohésion sociale, socle de leurs activités de production de bien et/ou de services (Dacheux et Goujon, 2011). Les activités couvriraient des champs variés comme l'alimentation, le recyclage, l'éco-bâtiment ou bien encore l'aide aux personnes âgées (DGE, 2017). La consommation collaborative s'appuie sur des pratiques individuelles et collectives optimisées grâce à un écosystème numérique. Ce dernier est fondé sur un large panel d'outils de médiation numérique : des plateformes collaboratives, des sites communautaires, des applications mobiles, des ressources en *open source* et des objets connectés. A ces outils on peut associer, de manière complémentaire, des « lieux physiques » de partage et de coopération qui se développent de plus en plus, comme les espaces de *co-working* et les *Fab Lab*. L'hybridation de ces différentes ressources, virtuelles et physiques, permet concrètement de générer des espaces d'utilité sociale, de revendication et d'émancipation des citoyens. Ces ressources confèrent des lieux d'informations, d'échanges en réseau dans lesquels on offre la possibilité de donner son avis et de manifester ses revendications au sein de l'espace public.

Traitant du pouvoir d'agir et de la démocratie, l'*empowerment* est favorisé par le développement de la consommation collaborative, désignant, de fait, « la réappropriation par la population résidente de son devenir économique et social » (Favreau et Lévesque, 1996). L'*empowerment* des acteurs serait relié à la proximité sociale et au

pouvoir d'agir des citoyens. D'une part, la proximité sociale est entendue au sens de l'ouverture « du champ de la décision et territorialisation de l'action publique » (Ninacs, 2002), tout en mobilisant surtout les acteurs issus de la société civile. Cette proximité sociale se matérialise par des actions de soutien dédiées à des acteurs variés (en recherche d'emploi, en réinsertion professionnelle, des seniors, des personnes en situation d'handicap...). D'autre part, le pouvoir d'agir s'inscrit dans des logiques visant à « démocratiser l'économie à partir d'engagements citoyens » (Laville, Cattani, 2005). Au niveau individuel, l'objectif assigné est d'améliorer les conditions de vie des populations avec notamment l'inclusion sociale des personnes les plus affectées par le risque d'exclusion. Au niveau collectif, le pouvoir d'agir est fréquemment mobilisé par le biais d'actions permettant de se faire entendre auprès des élus, à propos des dynamiques de développement local et de leur impact, tant au niveau social que politique.

L'une des principales limites du processus de la consommation collaborative, au niveau des territoires, est liée à la question de la baisse des dotations de l'État qui constituent l'essentiel des sources de financement (Persais, 2017). Par ailleurs, au niveau des enjeux d'une tentative d'*empowerment*, il est important « d'interroger la forme, mais également la nature des transformations en cours, concernant tant la conduite que la légitimation de l'action publique territoriale » (Scolaro, 2006). Les principales interrogations relèvent de la mise en œuvre des revendications sociales et des « évolutions des orientations gouvernementales » (Scolaro, 2006). De plus, au-delà de la portée réelle du processus d'émancipation, la question de la légitimité des « porte-parole » qui représentent les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire auprès des pouvoirs et des institutions publiques reste posée.

4) Le Crowdfunding

Le *Crowdfunding*, et sa traduction « financement participatif », constitue un processus de service basé sur un mécanisme de collecte de fonds. Le financement participatif, dédié aux projets publics, s'inscrit dans les initiatives couvertes par la *CivicTech* (Lettres Numériques, 2017). Le processus met en relation des porteurs de projets, des plateformes participatives (comme Kisskissbankbank et Ulule) et des contributeurs. Rappelons, également, que les campagnes menées, en plus de s'appuyer sur des dispositifs numériques, sont conduites dans un cadre financier et temporel bien défini. L'objectif poursuivi étant d'éviter de « transiter » systématiquement par les institutions traditionnelles de financement.

Les projets de type *Crowdfunding* sont qualifiés, dans la littérature, de collaboratifs, de participatifs et d'alternatifs. C'est dans ce sens qu'il est envisageable de relier le *Crowdfunding* aux dynamiques de

l'*empowerment* à partir du moment qu'il place les enjeux sociaux au centre des préoccupations économiques et politiques et qu'il octroie un cadre propice à la participation citoyenne. D'après (Bonet, Sastre, 2016), à travers l'usage de plateformes numériques, « le financement participatif atteint un grand nombre de secteurs d'activité, plus particulièrement ceux en relation avec l'*empowerment* numérique et ceux qui correspondent à des logiques d'intérêt collectif ». Les plateformes de financement participatif considèrent des projets de différentes natures : un objet de consommation, un service spécifique, une cause...

Pour faire face à la baisse des aides publiques et des mécénats privés, conséquences de la crise sanitaire et économique, divers acteurs s'appuient sur les initiatives alternatives portées par le *Crowdfunding* pour matérialiser leurs projets. Ceci a été renforcé à travers la prise de conscience de l'importance de « l'agir collectif », favorisé par la médiation de plateformes numériques et de réseaux sociaux. L'idée de la proximité sociale émerge du principe du rapprochement des acteurs et de la démocratisation de l'action citoyenne, que ce soit à l'échelle d'un territoire ou bien au niveau national.

Le fait de faire participer l'individu, à travers des actions collectives, vise à transformer les modèles « verticaux ». L'approche « orientée-citoyen » émerge de projets innovants ascendants au sein desquels les acteurs mobilisés parviennent à intervenir dans des contextes où, habituellement, il leur serait impossible de participer. En plus de ce côté « redynamisation » et « revitalisation » de la démocratie, le processus repose sur la participation d'une communauté, constituée d'un grand nombre d'acteurs.

Quant à la question de la capacité d'agir des citoyens, nous la percevons dans le sens de donner le sentiment « de justice sociale » aux citoyens, à travers des alternatives numériques. Dans ce cadre, les citoyens seront en mesure d'apporter de l'aide à autrui, en étant acteurs à part entière du système. C'est aux citoyens que revient le droit de décider de ce qu'ils souhaitent ou ne souhaitent pas faire, de manière libre certes, mais aussi en accord avec les membres de la communauté. La liberté individuelle des citoyens et la mobilisation des foules débouchent sur des logiques d'intelligence collective et des situations de co-construction de projets. Les processus de *Crowdfunding* génèrent une forte implication sociale des citoyens, renforçant ainsi la démocratie et l'*empowerment* des populations.

Au sein du *Crowdfunding*, les limites des actions de proximité et de capacité d'agir sont à explorer, au moins, à deux niveaux :

- Il faut se poser la question de la participation effective et réelle des citoyens dans le processus, la satisfaction de leurs besoins et les transformations sociales induites à travers les actions de *Crowdfunding*.
- Une interrogation essentielle doit porter sur les inégalités numériques et aussi sur les limites du fonctionnement des plateformes (les questions de la géolocalisation par exemple).

5) L'organisation de communautés

Sur le plan collectif, nous avons vu que la *CivicTech* s'appuie sur l'organisation de communautés. Celles-ci peuvent comporter des « entités géographiques » ou des groupes fédérés par des « intérêts communs ». Ces groupes s'associent avec d'autres entités (privée, public, ONG) et ce sur la base de leurs intérêts que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé, du transport ou plus largement dans la « gestion de ressources, d'activités économique et d'autres enjeux liés aux moyens d'existence » (Narayan, 2002). L'organisation de communautés se fait sur la base d'engagements communs. Elle peut être circonscrite au niveau local (à destination des administrations locales et des Élus) au niveau national (la gouvernance de l'État et les pouvoirs publics) et international (le niveau géopolitique). L'usage des dispositifs numériques de type *CivicTech* permet d'étendre le périmètre géographique et temporel du processus d'*empowerment* citoyen. Il s'agit d'accorder aux acteurs engagés des outils de communication inter-communautés, mais aussi des outils qui leur permettent de se faire entendre et d'obtenir une portée beaucoup plus large de leurs revendications et ce en touchant des populations en dehors de leurs zones habituelles de fonctionnement.

Figure 3 : les fondements de l'approche orientée-citoyen



Il s'agit, en fait, à travers les composants de la Civictech, de faire ressortir les éléments positifs favorables à l'empowerment (notés plus dans la Figure 3) et les éléments à parfaire pour apporter une contribution à l'empowerment (notés moins dans la Figure 3). A

juste titre, on notera, par exemple, que pour la dimension médias sociaux, l'apport de la CivicTech à l'empowerment se traduit essentiellement par la mobilisation sociale des acteurs à travers des dispositifs ascendants et l'agrégation de communautés. À l'inverse, ce que la CivicTech présente comme éléments à parfaire est le positionnement des acteurs et leur légitimation dans cette même dimension.

CONCLUSION: QUELLES ZONES DE FRACTURE ?

Nous sommes partis du principe que le numérique a toujours été relié à la capacité à « enrichir la vie démocratique » (Cardon, 2003). Dans ce cadre, au cours de notre travail exploratoire, plusieurs interrogations ont émergé : La *CivicTech* et son écosystème serait-elle en mesure de renouveler les formes d'*empowerment* citoyen ? De quelle manière les citoyens ou les groupes sociaux parviennent-ils à construire un cadre favorable à la proximité sociale et à la capacité d'agir ? Quelles seraient les principales limites de la *CivicTech* au service de l'*empowerment* ? Autant de questions auxquelles nous avons tenté d'apporter des éléments de réponse. L'analyse de la littérature, relative aux pratiques de *CivicTech* et leurs liens avec l'*empowerment*, montre que cette thématique est loin d'être largement couverte par les travaux de recherche actuels, même si certains groupes de travail commencent à émerger : nous citons, entre autres, les travaux de recherches de Clément Mabi (Mabi, 2014).

Mais au-delà de la dimension technologique, pour favoriser la participation citoyenne, il faut considérer plusieurs points complémentaires : la place des pouvoirs publics, l'intérêt des expériences qualifiées de positives, sans oublier le fait d'octroyer aux citoyens les moyens nécessaires pour leurs capacités d'agir (Cardon, 2003). Pour ce dernier point, il faut prendre en considération la question de l'inclusion sociale, entendue au sens de rendre les dispositifs technologiques accessibles au grand nombre de citoyens. Or, si l'on se réfère à une étude récente (France Stratégie, 2018), il ressort que 14 millions de Français (28%) de la population sont « éloignés du numérique ». Au sein de cette même population, près de 90% n'effectuent aucune démarche administrative en ligne. On parle d'ailleurs « *d'illectronisme* ».

L'un des principaux défis à relever, au sein des dispositifs de *CivicTech*, se situe au niveau de l'implication des citoyens dans les circuits informationnels et décisionnels publics et politiques. Cela mérite d'aborder la question de l'exclusion numérique ou l'exclusion des citoyens qui constitue le principal frein à l'*empowerment* citoyen (niveau d'équipement des ménages, niveau de maîtrise des technologies et de compétences...). Dans cette même logique, l'*empowerment* ne peut pas fonctionner « sans que les acteurs soient eux-mêmes mieux équipés pour affronter des situations de participation où les asymétries de ressources peuvent être grandes » (Duran, Truong, 2013). Nous pouvons affirmer qu'il est difficile de

faire abstraction de la place qu'occupe les acteurs citoyens, leur degré d'inclusion et leur niveau de compétences, au niveau de la capacité à agir *via* le numérique. Des actions comme la formation permettent, dans l'idéal, « d'éviter une fracture numérique qui exclurait certains citoyens du processus de prise de décision » (Lettres Numériques, 2017).

Il existe des convergences, entre *CivicTech* et *empowerment*, au niveau des « proximités de vocabulaire, des proximités dans la capacité à mettre en mouvement des citoyens », mais toujours est-il qu'il est primordial « d'évaluer si cette proximité est avérée ou si elle est artificielle » (Réseau Recherche Innovation Transition, 2017).

Tout un débat reste, également, ouvert sur les transformations impulsées par la *CivicTech*. Nous pouvons suggérer que l'*empowerment* peut générer des phénomènes qui ont transformé les sociétés. Reste à porter « un jugement de valeur » sur ces transformations dont certaines sont qualifiées de réussites et d'autres qui restent très limitées : peut-on donc parler de phénomènes d'« *empowerment* négatif » ?

Qu'en est-il de la légitimité des groupes sociaux et de l'impact de leurs mobilisations *via* les dispositifs de la *CivicTech* ? Peut-on généraliser, à tous les contextes, l'existence du paradigme orienté-citoyen au centre du lien qui relie ces deux concepts ? Autant de questions qui méritent d'être creusées dans de futurs travaux de recherche.

BIBLIOGRAPHIE

ANGEON V., LAUROL S., « Les pratiques de sociabilité et de solidarité locales : contribution aux enjeux de développement territorial », *Espaces et sociétés* 2006/4, N° 127, 2006, p. 13-31, DOI 10.3917/esp.127.0013.

BACQUÉ M-H., BIEWENER C., « L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », *Idées économiques et sociales* 2013/3, N° 173, p. 25-32, DOI 10.3917/idee.173.0025.

BACQUÉ M-H., BIEWENER C., *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, coll. « Sciences Humaines / Politique et sociétés », 2013, ISBN 978-2-7071-6733-0.

BONET L., SASTRE E., « Le financement participatif, une alternative à la politique culturelle ? », traduction Marie-Josée Ripoll. Éditions de l'Attribut | « *Nectart* ». 2016/1, N° 2, p. 121-129, ISSN 2429-2877, ISBN 9782916002361.

CARDON D., « La participation en ligne », *Idées économiques et sociales* 2013/3, N° 173, p. 33-42. DOI 10.3917/idee.173.0033.

DACHEUX É., GOUJON D., *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses. 2011.

DÉCIDER ENSEMBLE, *Le baromètre de la démocratie locale numérique*, En partenariat avec cap Collectif. Edition 2017.

DEMOUSTIER D., RICHEZ-BATTESTI N., « Introduction. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire », *Géographie, économie, société*, 2010/1, Vol. 12, p. 5-14. Disponible à : <http://www.cairn.info/revue-geographie-Economie-societe-2010-1-page-5.htm>.

DGE DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES, *Potentiel de développement de l'économie sociale et solidaire dans quatre secteurs économiques*, 2017, [en ligne]. Disponible à : <https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/developpement-Economie-sociale-et-solidaire> (consulté le 07/01/2019).

DUJARIER, M-A., *Le travail du consommateur, De Mac Do à eBay : comment nous coproduisons ce que nous achetons*. La Découverte, 2014.

DURAN P., TRUONG F., « La participation politique : nouvelles dimensions, nouveaux problèmes », *Idées économiques et sociales* 2013/3, N° 173, p. 4-7, DOI 10.3917/idee.173.0004.

ESCOUBÈS F., BARBIER M., *Manifeste « Pour une démocratie délibérative »* [en ligne], Le 17 juillet 2017. Disponible sur : <http://civictchno.fr/2017/07/17/manifeste-civic-tech-pour-une-democratie-deliberative/>. (Consulté le 18/01/2019).

FAVREAU, L., LÉVESQUE, B., *Le développement économique communautaire : économie sociale et intervention*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996.

FRANCE CULTURE, *Civic tech : de la marge au centre du jeu politique* [en ligne]. Publié le 11/01/2019. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/hashtag/civic-tech-de-la-marge-au-centre-du-jeu-politique>. (Consulté le 16/01/2019).

FRANCE STRATÉGIE, *Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique*, juillet 2018.

GUÉTAT-BERNARD H., LAPEYRE N., « Les pratiques contemporaines de l'empowerment. Pour une analyse des interactions entre pratiques et théories, individus et collectifs », *Cahiers du Genre* 2017/2, N° 63, p. 5-22. DOI 10.3917/cdge.063.0005.

HOWE J., "The rise of crowdsourcing". *Wired* (June 1), <https://www.wired.com/2006/06/crowds>.

HOWE J., *Crowdsourcing, Why the power of the crowd is driving the future of business?* New York: Three Rivers Press. 2008.

JOUBE B., « Politiques publiques et empowerment : l'exception française », *Économie & humanisme*, N° 379, décembre 2006, p. 99-101.

- KNIGHT FOUNDATION, *The Emergence of Civic Tech*, 2008 : <https://knightfoundation.org/articles/emergence-civic-tech>.
- KUPPUSWAMY V., BAYUS B., *Crowdfunding creative ideas. the dynamics of project backers in kickstarter*, 2013. En ligne : http://business.illinois.edu/ba/seminars/2013/Spring/bayus_paper.pdf.
- LAVILLE, J.-L., CATTANI, A.D., *Dictionnaire de l'autre économie*. Paris, Desclée De Brouwer, 2005.
- LE PORTAIL DE LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, *Action publique 2022*. Publié le 27.07.18. Disponible sur : <https://www.modernisation.gouv.fr/action-publique-2022/chantiers-transverses/le-gouvernement-ouvre-3-chantiers-pour-refonder-laction-publique-dans-les-territoires>. (Consulté le 01/11/2018).
- LETTRES NUMÉRIQUES, le numérique pour penser la démocratie autrement. Article rédigé par R. Dahl [en ligne]. Publié le 24/11/2017 Disponible sur : <http://www.lettresnumeriques.be/2017/11/24/le-numerique-pour-penser-la-democratie-autrement/> (consulté le 03/01/2019).
- MABI C., *Le débat CNDP et ses publics à l'épreuve du numérique : entre espoirs d'inclusion et contournement de la critique sociale*. Thèse sous la direction de Monnoyer-Smith L. et Bouchardon-Compiègne S. Sciences de l'Information et de la Communication. École doctorale 71, Sciences pour l'ingénieur (Compiègne). Soutenue le 28-11-2014.
- MENDELL M., « L'empowerment au Canada et au Québec : enjeux et opportunités », *Géographie, économie, société* 2006/1, Vol. 8, p. 63-85, DOI 10.3166/ges.8.63-86.
- NARAYAN D., *Autonomisation et réduction de la pauvreté*. Publication en collaboration avec la Banque Mondiale, N° :24800, Vol 1, 2002, Traduit de l'américain par S. Pesme. ISBN 2-89035-375-3.
- NINACS W.A., *Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement économique communautaire au Québec*, 2002, Ecole de service social. Sainte Foy (Québec), Université Laval : 332.
- PANOPOULOU E., TAMBOURIS E., TARABANIS K., « eParticipation initiatives: How is Europe progressing? », *European Journal of ePractice* 7, 2009. <http://www.epractice.eu/files/7.2.pdf>.
- PERALDI X., ROMBALDI M., « La contribution de l'économie sociale et solidaire au développement rural : quelques constats dans le contexte Corse », *Géographie, économie, société* 2009/2, Vol. 11, p. 161-179.
- PERSAIS É., « L'Entreprise Sociale et Solidaire, ou la nécessité de changer de paradigme », *Annales des Mines – Gérer et comprendre*, 2017/2, N° 128, p. 79-92.

RANF, Dossier de presse, *Les pouvoirs publics ouvrent leurs portes aux startups*, 13^e édition, 24 mai 2016, Cabinet d'A. Lemaire, Assemblée Nationale Française :

https://www.Économie.gouv.fr/files/files/PDF/Mardigital_24052016.pdf.

REBILLARD F., Du web 2.0 au Web² : fortunes et infortunes des discours d'accompagnement des réseaux socio-numériques. C.N.R.S. Editions, *Hermès*, La Revue, 2011/1, N° 59, p. 25-30. ISSN 0767-9513. ISBN 9782271071651.

RÉSEAU RECHERCHE INNOVATION TRANSITION, *Empowerment et civic tech : 3 questions posées à Clément Mabi* [en ligne], Le 22 septembre 2017. Disponible sur <http://reseau-transition.fr/trois-questions-a-clement-mabi/> (consulté le 07/09/2018).

SCOLARO J., « De la reconnaissance à l'influence ? Heurts et enjeux d'une tentative d'empowerment en France », *Géographie, économie, société* 2006/1, Vol. 8, p. 87-106. DOI 10.3166/ges.8.87-106.

SEDDA P., « L'internet contestataire. Comme pratique d'émancipation. Des médias alternatifs à la mobilisation numérique », *Les Cahiers du numérique* 2015/4, Vol. 11, p. 25-52.

WEISSBERG R., *The politics of empowerment*. Westport, Conn., Praeger, 1999.